

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *Opalescence™ Endo*
- **Code du produit:** SDS 74-001.11R02, 35263
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Gel de blanchiment dentaire professionnel
- **Emploi de la substance / de la préparation** Gel de blanchiment dentaire professionnel
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ultradent Products, Inc.
505 W Ultradent Drive (10200 S)
South Jordan, UT 84095-3942
USA
onlineordersupport@ultradent.com
- **EC Responsible Person**
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Germany
Email: infoDE@ultradent.com
Emergency Phone : +49(0)2203-35-92-0
- **Service chargé des renseignements:** Customer Service
- **Numéro d'appel d'urgence**
CHEMTREC (NORTH AMERICA) : (800) 424-9300
(INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde d'hydrogène en solution

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· **Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	>31-<39%
EINECS: 231-765-0	 Ox. Liq. 1, H271;  Skin Corr. 1A, H314;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1; H271: $C \geq 70 \%$ Ox. Liq. 2; H272: $50 \% \leq C < 70 \%$ Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 70 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $50 \% \leq C < 70 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $35 \% \leq C < 50 \%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 8 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $5 \% \leq C < 8 \%$ STOT SE 3; H335: $C \geq 35 \%$	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Le produit est un gel visqueux, donc le risque d'inhalation est extrêmement faible.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Irritant pour les yeux, Irritant pour la peau
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dans les conteneurs fermés et non ventilés, risque de rupture en raison de l'augmentation de la pression due à la décomposition. Le contact avec des matériaux combustibles peut provoquer un incendie.
- **Conseils aux pompiers**
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie s'il n'y a pas de risque.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Le peroxyde d'hydrogène peut être décomposé en ajoutant du métabisulfite de sodium ou du sulfite de sodium après dilution à environ 5 %.
Arrêter le flux de matière si cela est sans risque
Les matériaux combustibles exposés au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergés ou rincés avec de grandes quantités d'eau pour s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Le peroxyde d'hydrogène résiduel qui sèche (après évaporation, le peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matières organiques telles que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matières combustibles peut provoquer l'inflammation de la matière et un incendie.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Le patient et le médecin doivent utiliser des lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EN).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Les matériaux combustibles exposés au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergés ou rincés avec de grandes quantités d'eau pour s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Le peroxyde d'hydrogène résiduel qui sèche (après évaporation, le peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matières organiques telles que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matières combustibles peut provoquer l'inflammation de la matière et un incendie.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.

Matériau convenant pour emballages et canalisations: le verre.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: aluminium.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir la ventilation des emballages.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Stocker à l'écart des matériaux combustibles.

Ne pas conserver avec des métaux.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conservé les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais.

Voir l'étiquetage du produit.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Gel de blanchiment dentaire professionnel

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solutionVLEP Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 4)

*Eviter tout contact avec la peau.**Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.***· Protection respiratoire:***Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.**En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.***· Protection des mains:***Gants de protection**Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.**Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.***· Matériau des gants***Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.***· Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***· Protection des yeux/du visage***Lunettes de protection hermétiques***· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales****· État physique***Liquide***· Couleur:***De clair à blanc***· Odeur:***Inodore***· Seuil olfactif:***Non déterminé.***· Point de fusion/point de congélation:***Non déterminé.***· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition***Non déterminé.***· Inflammabilité***Non applicable.***· Limites inférieure et supérieure d'explosion****· Inférieure:***Non déterminé.***· Supérieure:***Non déterminé.***· Point d'éclair***Non applicable.***· Température de décomposition:***Non déterminé.***· pH à 20 °C***3-5***· Viscosité:****· Viscosité cinématique***Non déterminé.***· Dynamique:***Non déterminé.*

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 5)

· Solubilité	
· l'eau:	Partiellement soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,23 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Coller
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Agent réactif et oxydant
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Se décompose sous l'effet de la chaleur
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Le contact avec des métaux, des ions métalliques, des alcalis, des agents réducteurs et des matières organiques (telles que des alcools ou des terpènes) peut provoquer une décomposition thermique auto-accélérée.
Réactions au contact de métaux divers.
Réactions aux matières organiques.
- **Conditions à éviter**
Variations du pH
Rayons UV

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 6)

Contamination

Métaux

Eau, air humide

Chaleur

Éviter les bases fortes, les métaux, la chaleur excessive, l'exposition à l'air humide ou à l'eau.

· **Matières incompatibles:**

Métaux lourds

Agents réducteurs

Matériaux combustibles

, matières organiques

Caustiques forts, la plupart des métaux

· **Produits de décomposition dangereux:** Oxygène

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 1.418 mg/kg

Inhalatoire LC50/4 h 31,2 mg/l

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral LC50 Fish 16,4 mg/l (FSH)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

EC50 1,38 mg/l (Alg)

2,4 mg/l (daphnia)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 7)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

- **Catalogue européen des déchets**

HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3265
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE STABILISÉE)
- **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (HYDROGEN PEROXIDE, STABILIZED)
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 8)

· Groupe d'emballage	II
· ADR, IMDG, IATA	
· Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE STABILISÉE), 8, II

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2004/42/CE

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 9)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Valeur limite: >12-≤35 % >31-<39%

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë - voie orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** Environmental, Health, and Safety· **Contact:** Customer Service· **Date de la version précédente:** 17.11.2023· **Numéro de la version précédente:** 1· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 1)

Révision: 25.11.2024

Nom du produit: Opalescence™ Endo

(suite de la page 10)

*Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR